

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION GYM TONIC DOUCE

L'Association Gym Tonic Douce est une association loi 1901 gérée par des personnes bénévoles : Président(e), Trésorier(e), Secrétaire et membres actifs. L'accès de la salle de cours est autorisé à toute personne à partir de 16 ans, à jour de son règlement de cotisation et assurance pour la saison en cours.

COTISATIONS :

- Règlement de la totalité de la cotisation y compris l'assurance-adhésion dans les 15 premiers jours de votre entrée en cours et directement suite à une semaine d'essais : par chèque à l'ordre de Gym Tonic Douce. Virements possibles avec notre RIB uniquement pour la saison complète – indiquer nom et prénoms dans le motif de virement, pour identification par notre Trésorière.

Toute période entamée est due.

- Si absence prolongée pour raison de santé ou déménagement la cotisation pourra être remboursée au prorata de l'absence sur présentation d'un certificat médical.

Certificat médical obligatoire datant de moins d'1 an, **exigé tous les 3 ans.**

- Les 2 années suivant la délivrance de votre certificat médical, remplir un questionnaire de santé et une déclaration sur l'honneur fournis par l'association.

PERIODES ET ARRÊTS DES COURS :

- Les cours sont ouverts de septembre à juin.
- Suspension de certains cours en fonction de la prise de congés des professeurs pendant les vacances scolaires et arrêt les 15 jours de vacances scolaires de Noël.

REGLES DE CONDUITE :

- Interdiction de porter les chaussures d'extérieur sur le parquet de la mezzanine
- Se présenter en cours en tenue de sport correcte
- Eteindre le portable pendant les cours
- Respecter le matériel mis à disposition
- Aucun emprunt de matériel appartenant à l'association n'est admis
- Ne pas discuter pendant les cours afin de ne pas les perturber.

PAR MESURE DE SECURITE :

- Interdit de fumer dans la salle
- La salle est strictement interdite aux enfants pendant les cours (sauf accord du prof de gym. (l'Association décline toute responsabilité en cas d'accident)
- L'association se dégage de toute responsabilité en cas de vol de bijoux, de perte, de matériels divers ou tenues vestimentaires.

La Présidente et les membres du Bureau